Contribution AGEFIPH

Taxe Agefiph : 6 % de l'effectif à partir de 20 salariés

Effectif de l'entreprise	Montant par travailleur handicapé non employé
Entre 20 et 199 salariés	400 fois le smic horaire : 3812€ pour 2014, 3844€ pour 2015
Entre 200 et 749 salariés	500 fois le smic horaire : 4715€ pour 2014, 4805€ pour 2015
Plus de 750 salariés	600 fois le smic horaire : 5718€ pour 2014, 5766€ pour 2015
Entreprise à «quota zéro»	1500 fois le smic horaire : 14295€ pour 2014, 14415€ pour 2015

Sous-traiter auprès du secteur adapté :

Pour sous-traiter certaines de vos activités et de ce fait répondre à votre obligation d'emploi, vous pouvez vous adresser aux Entreprises adaptées. Ils appartiennent au milieu ordinaire de travail. Ils emploient au moins 80% de personnes handicapées, disposant du statut de salarié.

Quel effet sur votre obligation d'emploi ?

Une méthode de calcul permet de connaître, pour un contrat donné, l'équivalent en nombre d'unités bénéficiaires, c'est-à-dire le nombre de salariés handicapés auquel il correspond pour le calcul de la contribution à l'Agefiph.
En fonction du type de contrat de sous-traitance signé par l'entreprise avec une Entreprise adaptée, il convient d'utiliser la formule suivante :

Pour les contrats de fournitures de travaux ou de prestations de services :
[Prix HT du contrat] – [coût des matières premières, produits, matériaux, consommations et des frais de vente] / (2 000 x taux horaire du Smic)

Quel impact sur le montant de la contribution ?

Les contrats signés avec des Entreprises adaptées sont comptabilisés au titre de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 11 février 2005. Ils permettent de diminuer le montant de la contribution due par l'entreprise à l'Agefiph à hauteur de 50% maximum.

Partenaires

Ils nous font confiance

SOCIETE GENERALE
gemalto
security to be free
Office DEPOT
LA POSTE

Retrouvez-nous sur votre mobile
www.iddhea.fr

IDDHEA ENTREPRISE ADAPTÉE

Siège
120 rue condorcet
13016 Marseille
04 91 81 50 88

Agence
58 Avenue Saint Augustin
06200 Nice
04 93 28 01 36

contact@iddhea.fr

IDDHEA
Entreprise Adaptée

Insertion Développement Durable et Handicap en Entreprise Adaptée

Conseils & Prestations de service en Mission Handicap

La clé de l'insertion

www.iddhea.fr

Mission & Engagement

IDDHEA est une Entreprise Adaptée née de la loi du 11 février 2005 (N"2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Entreprise Adaptée se situe dans l'économie sociale et solidaire qui a pour but la promotion et la valorisation professionnelle des personnes en situation de handicap.

IDDHEA est l'illustration du modèle économique solidaire et de l'entreprenariat social qui s'inscrit dans le cadre de valeurs morales et éthiques.

Nous avons pour vocation de favoriser le recrutement et l'insertion de personnes en situation de handicap sur des métiers à haute valeur ajoutée.

Notre vocation est d'employer des salariés en situation de handicap dans des conditions adaptées à leurs compétences tout en leur assurant un emploi durable dans le marché du travail.

Politique qualité, environnement

La norme ISO 26000 a pour objectif de faire prendre conscience, à tout type d'organisation, des questions qu'elle doit traiter pour opérer d'une manière socialement responsable.

Elle définit, clarifie et rend applicables les grands principes du Développement Durable, aidant ainsi l'organisation à passer des bonnes intentions aux bonnes actions.

Conseils & Solutions

IDDHEA vous propose un audit et vous conseille sur votre obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap. (DOETH)

- **Prestation de service dans les métiers du tertiaire**
- **Mise à disposition de personnel**
- **Audit et conseil en mission handicap**
- **Création et mise en place d'accord cadre AGEFIPH**
- **Formation sur site**
- **Sensibilisation sur l'approche du handicap en entreprise**
- **Analyse de la politique achat et sous-traitance au secteur Adaptée / Protégé**
- **Consulting en recrutement**
- **Recrutement spécialisé tertiaire**
- **Sourcing en recrutement**
- **Bilan d'évaluation**
- **Out placement**

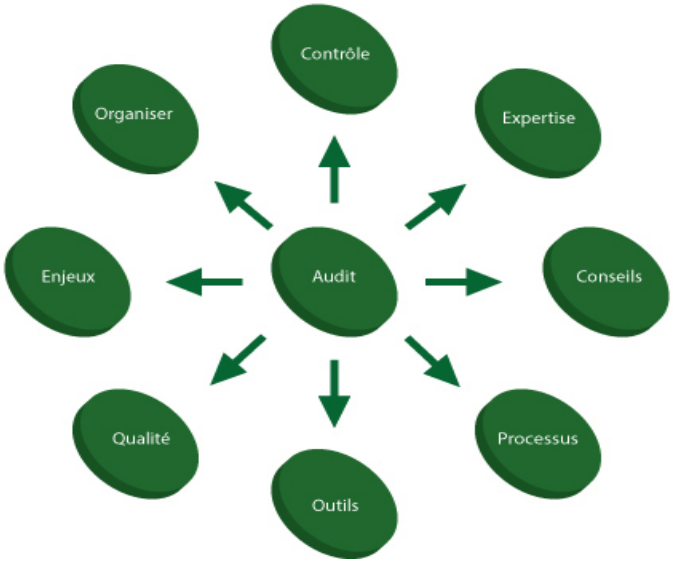

Prestations sur site dans les métiers du tertiaire

Bureautique

- Accueil physique et téléphonique / Standard
- Saisie informatique
- Gestion éléctronique de documents
- Traitement de l'information, numérisation
- Secrétariat
- Télémarketing, centre d'appel (e-mailings, qualifications de fichier, enquêtes, sondages)

Service back office et Logistique

- Gestion de tri de courrier
- Routage, mise sous pli, affranchissement
- Conciergerie d'entreprise
- Gestion des missions RH
- Prestation de conseil en gestion
- Complétude de dossiers (back office)
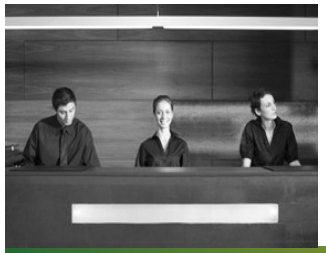
NB : Les prestations sont réalisables sur site client ou externalisées